



## **Vous vous posez la question de... Elaborer des règles de fonctionnement adaptés à votre société**

**...accompagnement à la prise de décision collective**

### **✓ Les avantages**

- Faire le point sur le fonctionnement de votre société
- Etre accompagné pour déterminer collectivement vos priorités et vos modes de fonctionnement.
- Limiter les risques de dysfonctionnement voire de conflits.
- Adopter un règlement intérieur.

### **✓ Les modalités**

- Intervenants : ingénieurs conseil d'entreprises, juriste de la Chambre d'agriculture du Gard
- Durée de la prestation : 1 à 3 jours, selon besoin.
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter.
- Prestation de groupe.
- Lieu : à déterminer.

### **✓ Les documents remis**

- Document « règlement intérieur » intégrant les décisions collectives à faire évoluer à votre guise.

### **Votre projet**

- Vous souhaitez être accompagné(e) dans la mise en place des modes de fonctionnement de votre société.

### **Notre proposition**

- Faire le point sur les aspects importants à aborder (organisation du travail, modalités de prises de décisions...).
- Un accompagnement à la prise de décision collective sur ces points.
- Remise d'un document « règlement intérieur » adapté à votre société

### **Notre méthode**

- Entretiens individuels et entretiens collectifs
- Ecoute active, analyse et restitution.
- Remise d'un document évolutif à l'issue de la prestation.

### **Notre engagement**

- Confidentialité
- Un accompagnement spécialisé et indépendant.

**Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur  
[www.gard.chambre-agriculture.fr](http://www.gard.chambre-agriculture.fr)**

### **Votre contact**

**Anne-Laure MONNIOT**  
Ingénieur-conseil d'entreprises  
04 66 25 46 95

[anne-laure.monniot@gard.chambagri.fr](mailto:anne-laure.monniot@gard.chambagri.fr)



### **Avec le soutien financier de**



*« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »*